



AMICALE POUR ENTREPRISES

Règlement de la course APE

Dimanche 18 Mars 2018 au GRAND BORNAND
Slalom Géant 1 Manche

Participation : *Epreuve réservée exclusivement aux adhérents de l'APE Loisirs +, saison 2017/2018 ayant pris leur carte LOISIRS + sauf invitation émise par le comité.*

Nombre de participants : *Seulement les 300 premières inscriptions seront retenues.*

Catégories : *Définies par année de naissance*

U8 Microbes	2010 et après	U14 Benjamins	2005 et 2004	U21 Juniors	1999 et 1997	Masters 2	1976 et 1966
U10 Microbes 1	2009 et 2008	U16 Minimes	2003 et 2002	U30 Seniors	1996 à 1988	Masters 3	1965 et 1955
U12 Poussins	2007 et 2006	U18 Cadets	2001 et 2000	Masters 1	1987 et 1977	Masters 4	1954 et avant

Ordre de départ : *Enfants : Par catégories (Microbes Filles, Microbes Garçons, Poussines, Poussins, Benjamins, Benjamins, Minimes Filles, Minimes Garçons) et par tirage au sort.*

Dames/Hommes Par catégories (Masters 4-3-2-1, Cadets, Junior, Seniors) et par tirage au sort

Pour le bon déroulement de la course et le respect de l'organisation, il est demandé aux concurrents de participer, quelles que soient les conditions météorologiques.

Réclamations : *Selon la réglementation FFS en vigueur, toute réclamation ne sera acceptée que dans un délai de 15 minutes après la fin de la course auprès du responsable course.*

Récompenses : *Un lot sera remis à l'arrivée à chaque concurrent et une récompense pour :*

*les trois premiers (es) de chaque catégorie, le (la) concurrent(e) le (la) plus âgé(e), *la famille la plus performante, *les trois premières entreprises et divers autres classements.*

En cas d'égalité des temps, les participants seront départagés d'après leur date de naissance. Pour les Enfants, les plus jeunes seront classés devant, pour les adultes, les plus âgés auront les faveurs du classement.

*** 5ème Challenge famille Michel PAVILLON :** *Les premières familles seront récompensées.*

Le Challenge FAMILLE sera attribué à la famille ayant le temps le plus faible sur le cumul des temps du père, de la mère et d'un enfant de la catégorie U8 Microbes à U16 Minimes. En cas d'égalité de temps le sexe et l'âge de l'enfant sera pris en compte (les faveurs aux filles et aux plus jeunes).

*** 5ème Challenge entreprises JEAN PIERRE PACINI :** *Les trois premières entreprises seront récompensées.*

Le Challenge ENTREPRISE J.P PACINI sera attribué à l'entreprise ayant le temps le plus faible sur le cumul des temps de 3 personnes (Obligation d'avoir une femme dans le challenge) salariées de l'entreprise.

En cas d'égalité les entreprises seront départagées par le nombre de femmes prises en compte pour le classement entreprises. S'il y a encore égalité sur l'addition des âges, l'équipe la plus âgée sera classée avant l'autre. Le challenge sera attribué pour 1 année.

Le challenge sera attribué définitivement à l'entreprise qui l'aura remporté 5 fois non consécutives.

Informations diverses :

Les forfaits étant commandés à l'avance, en cas d'absence aucun remboursement ne pourra être effectué.

A la fin de la course veuillez bien rendre vos dossards. Chaque dossard non rendu fera l'objet d'une facturation.

Les récompenses ne seront pas attribuées aux personnes non présentes à la remise des prix (sauf cas exceptionnel régularisé avec le responsable course et le président de l'A.P.E) le reliquat restant la propriété de l'APE.

Nota : *Nous recommandons aux concurrents de ne s'engager que s'ils s'en sentent les possibilités techniques et physiques et déclarent sous leur propre responsabilité être en possession d'une assurance responsabilité civile (carte neige, licence, assurance...) ou d'un certificat médical de moins de trois mois. Les conditions de sécurité seront assurées sur la course, mais les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident.*

L'APE se réserve le droit de prendre toutes les décisions dans tous les cas particuliers pour la sécurité des coureurs.